

Appel à candidature 2023 pour le projet « Jaden an nou »

Un jardin créole dans 100% des collèges de la Guadeloupe

Depuis 2022, Le Conseil départemental et l'Académie de la Guadeloupe s'investissent dans la formation des citoyens de demain par l'implantation d'un jardin d'arbres fruitiers et de plantes médicinales dans chaque collège de l'archipel. L'objectif est qu'il y ait un jardin dans 100% des collèges à l'horizon 2025.

Afin de permettre à l'ensemble des collèges de l'archipel de rejoindre la démarche, disposant d'un jardin pédagogique ou non, le Département et l'Académie lancent un nouvel appel à candidature pour l'année scolaire 2023-2024.

Cadre :

- Loi climat n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets
- Agenda 2030
- Vadémécum « Éducation à l'alimentation et au goût »
- Plan National Nutrition Santé 4
- Circulaire NOR : MENE1924799C n° 2019-121 du 27-8-2019
- Extrait Circulaire de rentrée 2020, BO 10 juillet 2020 : « Agir pour le développement durable »
- Circulaire NOR : MENE2025449C du 24-9-2020

Contexte :

Le Développement durable des territoires est au cœur des politiques de développement des pays, à l'échelle mondiale. L'agenda 2030 et les 17 Objectifs de développement durable (ODD) définis par l'ONU, donnent un cap aux acteurs nationaux et territoriaux, et les engagent à tenir compte des enjeux actuels tels que le climat, la biodiversité, la gestion de l'eau, la pauvreté, l'agriculture durable ou encore l'éducation. Ainsi, les politiques s'attachent à mettre en œuvre des projets territoriaux innovants en faveur de la bonne santé et du bien-être des populations. En outre, ces projets ont pour objet de modifier les modes de vie et façonner des territoires et des communautés durables pour tous.

C'est en ce sens que le Conseil départemental et l'Académie entendent mettre le jardin au cœur des apprentissages de tous les collégiens de la Guadeloupe. En effet, il constitue un formidable outil de sensibilisation à l'environnement et au développement durable, de découverte du patrimoine culturel local, de consolidation du lien intergénérationnel, mais aussi de promotion de modes de production et de consommation durables. De plus, le jardin pédagogique est un support de choix pour les sciences expérimentales et permet de transmettre une éducation de qualité aux écocitoyens de demain.

Tenant compte des problématiques de développement durable et de santé publique, le Conseil départemental souhaite accompagner les collèges dans la création de jardins de plantes locales en pots, en jardinières ou en utilisant d'autres procédés (ex. aquaponie), selon leurs spécificités et leurs contraintes. De plus, il s'agira d'accompagner les établissements dans un projet pluriannuel visant à faire vivre le jardin sur le long terme. Pour ce faire, les établissements inscrits bénéficieront d'un appui financier

et technique. Aussi, les enseignants et les élèves bénéficieront de modules de formation axés sur des thématiques spécifiques tout au long du projet.

L'ensemble des collèges de la Guadeloupe sont invités à prendre part au projet « Jaden an nou ». Pour participer, il vous suffit de compléter le formulaire en ligne **avant le mercredi 11 octobre 2023, 13h**.

**En cas de difficulté ou pour tous renseignements complémentaires,
vous pouvez contacter:**

**Cellule Académique EDD (ce.edd@ac-guadeloupe.fr)
Conseil Départemental de la Guadeloupe (jadenannou@cg971.fr)**

REGLEMENT

1- Objectifs du projet

L'objectif de ce projet est de faire du jardin un outil d'acquisition de savoirs scientifiques relatifs aux fonctionnements des écosystèmes de la Guadeloupe, de découverte des pratiques culturelles et culturelles, mais aussi de sensibilisation aux multiples enjeux environnementaux et de santé publique. Ainsi, le projet à une dimension pédagogique et pluridisciplinaire.

De plus, il constitue un moyen d'introduire davantage de biodiversité au sein des collèges. Afin de s'inscrire pleinement dans cette démarche, il est proposé aux établissements d'organiser leur jardin autour d'arbres existants au sein de leur établissement. La création du jardin nourricier et médicinal pourra donc être accompagné par la plantation d'arbres patrimoniaux, prenant la forme d'un arboretum, lorsque cela est possible.

Enfin, afin de donner une dimension complète au projet « jaden an nou » et d'approfondir la démarche, il est envisagé d'employer des moyens de désartificialisation des sols avant l'implantation du jardin, lorsque cela est possible. De par cette action, le projet permet de participer à la restauration et la protection des sols, qui sont des écosystèmes à part entière et qui contribuent au maintien de l'ensemble des autres écosystèmes terrestres. Aussi, cela a pour but de lutter contre les phénomènes d'inondation, en redonnant aux sols leur rôle de tampon et de régulateur.

Outre les ODD 3, 11 et 12, les collégiens seront amenés à développer leurs connaissances en matière de :

- Biodiversité et fonctionnement des écosystèmes (diversité végétale et animale terrestre, diversité et fonctionnement des sols, cycle de l'eau, du carbone et de l'azote, cycles métaboliques ect.)
- Fonctionnement et protection des sols
- Problématiques environnementales (effet du changement climatique et adaptation des territoire, traitement / valorisation des déchets verts, gestion de la ressource en eau, prévention contre les risques naturels ect.)
- Techniques de mise en culture adaptées aux territoires et aux problématiques qui leurs sont propres
- Pratiques de mise en culture d'arbres fruitiers locaux, mais également de plantes médicinales et leurs utilisations à des fins thérapeutiques pour tendre vers l'autonomie alimentaire

- D'alimentation saine et locale mais aussi de prévention des maladies, notamment l'obésité et les maladies cardiovasculaires
- Lien intergénérationnel dans la prise en charge des aspects de la vie collective et de l'environnement pour développer une conscience civique, y compris dans sa dimension écologique

2- Porteurs de projets

L'ensemble des collèges de la Guadeloupe sont éligibles, y compris ceux disposant déjà d'un jardin pédagogique.

3- Modalités de mise en œuvre, de financement et d'évaluation

Le projet pluriannuel « Jaden an nou » propose un accompagnement technique et pédagogique adaptés aux collèges, quelque soit l'état d'avancement de leurs projets de jardin (cf. tableau ci-dessous).

Etablissements dotés de jardin	Accompagnement proposé
	Une visite d'expertise du jardin pédagogique, par un bureau d'étude
	Un guide technique concernant l'entretien de leur jardin
	Une subvention attribuée au cours de l'année de leur inscription à l'AAP
	Des modules de formation pour les éco délégués et enseignants référents EDD/jardin (15 heures/an) jusqu'en 2028
Etablissements dépourvus de jardin /avec un jardin à l'abandon	Accompagnement proposé
	Une visite d'expertise du jardin pédagogique, par un bureau d'étude
	1 ou 2 sessions de plantation avec le bureau d'étude
	Un guide technique concernant l'entretien de leur jardin
	Une subvention attribuée au cours de l'année de leur inscription à l'AAP
	Des modules de formation pour les éco délégués et enseignants référents EDD/jardin (15 heures/an) jusqu'en 2028

Des actions de valorisation et promotion (création plateforme numérique dédiée au projet, journal académique, conception de mini film, ect...) seront mises en œuvre tout au long du projet. Les établissements seront invités à participer aux journées de restitution de projet, notamment lors de temps forts tels que la semaine du Développement durable de l'Académie ou encore la journée de la Terre.

Chaque établissement présentera un bilan du projet au terme de chaque année scolaire à la collectivité.

Les activités réalisées dans le cadre du projet seront sous la responsabilité du Chef d'établissement.

4- Communication

Le partenariat engagé dans cette action sera notifié sur les différents documents des établissements : logos Conseil départemental et de l'Education nationale.

5- Modalité de réponse

Les établissements rempliront le règlement ainsi que le formulaire de candidature. Ces deux documents seront à retourner signés, aux adresses email précitées. Aussi, il est demandé aux établissements de joindre obligatoirement leur RIB dès l'envoi de la fiche d'inscription.

RAPPEL : La date limite de réponse est fixée au **mercredi 11 octobre 2023, 13h (délai de rigueur)**.

Fait le..... à

Signature et cachet du Chef d'établissement obligatoires

FORMULAIRE DE CANDIDATURE (google form)

Identification

Etablissement :

Adresse :

Téléphone :

Mail établissement :

Chef d'établissement

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Réfèrent coordinateur

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

Réfèrent EDD

Nom :

Prénom :

Mail :

Téléphone :

- Nombre de classes et d'élèves :

- Projet de jardin existant dans l'établissement : Oui Non

Si oui, cocher la ou les technique(s) utilisée(s) :

Hydroponie

Aquaponie

Culture en pot ou caissette

Culture en jardinière

Bombe à graine

Culture de plante xérophyte

Permaculture

Biodynamie

Autre
.....

Si non, avez-vous du foncier cultivable disponible : Oui Non

surface :

Si non, avez-vous un espace disponible pour un dispositif hors sol : Oui Non

Quelle est votre proposition de projet pédagogique autour du projet « Jaden an nou » ? Qu'attendez-vous de cette démarche ? :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Ressources disponibles :

La collectivité départementale accompagnera techniquement les établissements, en mobilisant des associations ou des experts selon les besoins identifiés.

Engagement :

Je soussigné(e), Chef de l'établissementcertifie exact l'ensemble des renseignements mentionnés et sollicite l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet «**Jaden an nou** », pour une durée de 3 ans avec tacite reconduction.

Je m'engage à transmettre un bilan annuel au Conseil départemental, en fin d'année scolaire et à valoriser les actions entreprises dans le cadre du projet.

Je m'engage à assurer la pérennisation des actions mises en œuvre par la collectivité départementale dans le cadre du projet « Jaden an nou ».

Je m'engage à autoriser et réglementer l'accès à l'établissement aux intervenants extérieurs associés à la démarche.

Je m'engage à prendre l'attache des partenaires identifiés par le Conseil départemental pour la mise en œuvre des activités de culture et d'entretien du jardin.

Fait le..... à

Signature et cachet du Chef d'établissement obligatoires